MFPMA
Ministère de la Fonction Publique
et de la Modernisation de l'Administration

LE MINISTRE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

N° 52 /MFPMA/DGFP/DC

Abidjan, le 21 MARS 2016

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNIQUE

Il est ouvert au titre de l'année 2016, un **concours de recrutement exceptionnel** pour l'accès à l'emploi ci-après, dans la limite du nombre de postes budgétisés :

Agent Spécialisé des Travaux Publics : Option Chauffeur **05**

Peuvent faire acte de candidature les personnes de nationalité ivoirienne, agents contractuels, non régis par l'article 15 de la loi n° 92-570 du 11 septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique, en service dans une structure d'Administration Publique et titulaires du Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires (CEPE) et du permis de conduire datant de deux (02) ans au moins.

Les candidats doivent être âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2015.

Les inscriptions sont reçues en ligne sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, ***www.fonctionpublique.egouv.ci***, du **mercredi 23 mars au lundi 20 juin 2016**.

Les visites médicales et le dépôt des dossiers de candidature s'effectueront dans les Directions Régionales de la Fonction Publique d'**ABIDJAN, YAMOUSSOUKRO, BOUAKE, KORHOGO, ABENGOUROU, DALOA et MAN,** aux dates qui seront indiquées sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration ***www.fonctionpublique.egouv.ci,*** lors de l'inscription en ligne.

Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes :

- une copie de la fiche de candidature à renseigner et à imprimer en ligne sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration : www.fonctionpublique.egouv.ci ;
- un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif ayant moins de six (06) mois de date ;
- un exemplaire original du certificat de nationalité ;

- un extrait de casier judiciaire ayant moins de trois (03) mois de date ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ou une attestation d'identité en cours de validité ou la photocopie du récépissé de demande de la carte nationale d'identité ou la photocopie de la première page du passeport ;
- un certificat de position militaire ou un état signalétique des services militaires effectués ou une fiche de recensement militaire (pour les candidats de sexe masculin) ;
- une copie originale de l'extrait d'acte de mariage (pour les femmes mariées) ;
- une photocopie légalisée du diplôme sur présentation de l'original ou la photocopie légalisée de l'équivalence délivrée par la Direction des Examens et Concours pour les diplômes de l'enseignement secondaire ou la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur pour les diplômes post-bac obtenus à l'étranger ;
- la photocopie du permis de conduire datant de deux (02) ans au moins sur présentation de l'original ;
- une attestation à la conduite préventive délivrée par l'Office de Sécurité Routière (OSER) ;
- une attestation de travail délivrée par le Directeur des Ressources Humaines de la Structure ;
- une déclaration sur l'honneur de non engagement à la Fonction Publique à retirer sur le site de la visite médicale au coût de deux mille (2000) F CFA ;
- la quittance du paiement des droits d'inscription au concours fixés à vingt-trois mille cinq-cents (23 500) F CFA ;
- un certificat de visite et contre-visite médicale délivré par une structure agréée par le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration ;
- huit (08) photos d'identité numériques à prendre lors de la visite médicale au coût de deux mille (2000) F CFA ;
- une enveloppe timbrée au format A5 pour l'expédition des dossiers en cas de non admission au concours ;
- une pochette de candidature, spécifiant le type de concours et la nature du concours, à retirer gratuitement sur le site au moment du dépôt des dossiers.

Le concours des Agents Spécialisés des Travaux Publics : Option Chauffeur se déroulera en deux (02) parties :

- **la première partie concerne les épreuves d'admissibilité ;**
- **la deuxième partie concerne l'épreuve pratique à l'OSER après l'admissibilité.**

Les matières d'admissibilité sont les suivantes :

MATIERES	DUREE	COEF
-Code de la route, conduite et entretien du véhicule assistés par ordinateur	01 H	3
-Culture Générale	01H	1

Les dates de composition et de publication des résultats seront communiquées ultérieurement par voie de presse et sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration.

Des cours de préparation aux concours administratifs seront organisés par la Direction des Concours pour la mise à niveau des candidats. Toutefois, l'inscription à ces cours n'est pas obligatoire.

L'admission au concours ne sera définitivement établie qu'après que le candidat aura effectivement suivi les cours en administration de base organisés par la Direction des concours et obtenu le certificat subséquent.

Pascal K. ABINAN

Références: **1**-article 3 et suivants du décret n° 93-607 du 02Juillet 1993 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique ;

2- décret n° 2015-432 du 10 juin 2015 classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux.